

## Quels avantages peut-on tirer en privilégiant une pratique de déclaration courante chez ATQ ?



**Cas fictif de la Bergerie Dubon, Ovin et fils** – M. Berger achète des boucles ovines chez ATQ et les pose aux oreilles de ses agneaux lorsqu'ils naissent. Toutefois, il omet de déclarer les naissances de ses agneaux chez ATQ tel que mentionné dans le *Règlement d'identification permanente et de traçabilité de certains animaux*. Quel impact cet oubli produira-t-il sur la traçabilité de ses moutons éventuellement ? Une lourdeur administrative se manifesterait inévitablement.

Au Québec, le système de traçabilité enregistre l'information officielle qu'on lui fournit. Ainsi, pour chaque animal, on connaît, entre autres, son numéro d'identification et où il se trouve. Si un détail manque, comme la date de naissance d'un ovin par exemple, le système est programmé de telle sorte que, sur confirmation que l'animal est commercialisé, son âge ne pourra être déterminé. *Quelles conséquences cela peut-il avoir ?* En fait, ces informations ne sont pas seulement emmagasinées dans une base de données, mais sont utilisées à diverses fins. Par exemple dans le cadre du programme ASRA, s'il

manque la date de naissance de vos animaux, ou toute autre information requise, vous devrez apporter les correctifs nécessaires à votre dossier chez ATQ afin d'obtenir les compensations financières auxquelles vous avez droit. Cet exercice de validation requiert votre entière concentration et sollicite de votre temps. *Mais comment pouvez-vous y remédier ?* Tout simplement en effectuant vos déclarations régulièrement, au fur et à mesure que les événements se produisent de la naissance à la sortie et surtout, avant que l'animal ne quitte votre ferme. Un dossier mis régulièrement à jour, ça sauve du temps et c'est payant.

La traçabilité est souvent perçue comme une tâche supplémentaire à accomplir, mais celle-ci peut être facilitée si elle est intégrée dans les opérations quotidiennes de la ferme. Il ne faut pas oublier que la traçabilité est une pratique préventive qui permettra, en cas de crise, de mieux contrôler la santé de tout le cheptel québécois et d'assurer la sécurité alimentaire et de la qualité des agneaux et moutons élevés au Québec. ■

*Vous bénéficiez d'une subvention pour financer un nouvel outil de traçabilité ?* Lorsque vous recevrez votre nouvel équipement, prenez rendez-vous avec nous sans tarder afin de recevoir la formation gratuite sur l'utilisation de **FormCLIC** et du lecteur.

# 1 866 270-4319

Ou consultez [www.atq.qc.ca](http://www.atq.qc.ca)

